



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 11 février 2022

CM 1646/22

ENV

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	kai.stolzenburg@consilium.europa.eu / victor.holleboom@consilium.europa.eu / katharina.rettig@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+ 32 2 281.7693 - 9389 - 5505
Objet:	Vidéoconférence informelle des membres du Groupe Environnement (après-midi)
Date:	16 février 2022
Heure:	14:30
Lieu:	Vidéoconférence

1. Projet de décision du Conseil relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, lors de la dixième réunion de la conférence des parties à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, en ce qui concerne la proposition d'amendement à l'annexe A
 - Examen de la proposition de compromis de la présidence
6091/22
2. Projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la conférence des parties en ce qui concerne des amendements à l'annexe III de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international
 - Examen de la proposition de compromis de la présidence
6092/22

3. Projet de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors du deuxième segment de la quatrième réunion de la conférence des parties à la convention de Minamata sur le mercure en ce qui concerne l'adoption d'une décision visant à amender les annexes A et B de ladite convention concernant les produits contenant du mercure ajouté et les procédés de fabrication dans lesquels du mercure ou des composés du mercure sont utilisés
- Examen de la proposition révisée de compromis de la présidence
5207/1/22 REV 1
4. (poss) Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne lors du deuxième segment de la quatrième réunion de la conférence des parties à la convention de Minamata sur le mercure, en ce qui concerne l'adoption d'une décision portant fixation de seuils pour les déchets de mercure, visés à l'article 11, paragraphe 2, de ladite convention
- Présentation par la Commission et discussion
5. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.